



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

**PRENEZ AVIS** qu'à sa séance ordinaire du 9 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement (2020)-180 concernant l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 novembre 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA  
Greffière adjointe